



Chiffre à la une

60 % de la consommation finale d'énergie décarbonée d'ici à 2030

C'est l'ambition phare de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3)**, présentée le 12 février 2026 par le **Premier ministre Sébastien Lecornu**. Pour y parvenir, ce plan décennal combine une relance du nucléaire et une électrification accélérée de l'économie, afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

La **production nucléaire** sera renforcée, avec une cible de 380 à 420 TWh d'ici 2035, incluant la construction de 6 EPR2 et une possible décision pour 8 supplémentaires en 2026. **Les énergies renouvelables**, quant à elles, voient leurs objectifs ajustés : le solaire vise 48 GW en 2030 et 55 à 80 GW en 2035, tandis que l'éolien en mer est fixé à 15 GW en 2035, avec une priorité donnée au renouvellement des parcs terrestres existants.

Pour réduire la dépendance aux hydrocarbures (60 Mds€ d'importations annuelles), la PPE 3 mise aussi sur **les réseaux de chaleur renou-**

velable, le biométhane, et l'hydrogène. Une clause de revoyure en 2027 permettra d'ajuster la trajectoire en fonction de l'évolution de la demande et des coûts.

Ce plan, adopté par décret, cherche à concilier souveraineté énergétique, pouvoir d'achat et transition écologique, tout en restant flexible face aux incertitudes économiques et industrielles.

Avec la PPE 3, le gouvernement a annoncé l'élaboration d'un **plan d'électrification des usages**, attendu pour mai, afin d'accélérer la transition énergétique. Quatre chantiers prioritaires seront menés : **l'industrie** (avec 1,6 M€ pour électrifier 7 sites industriels majeurs), **le numérique** (développement des data centers), **le bâtiment** (objectif de 300 000 pompes à chaleur en 2026 et soutien aux modèles européens), et **les transports** (visant 1 voiture électrique sur 3 vendues en 2026).

Consultez le **décret n° 2026-76** du 12/02/2026 et la **PPE3** (source : JO du 13/02/2026 - <https://www.economie.gouv.fr>)

> Les Echos – 12/02/26 - Le Monde – Contexte – www.banquedesterritoires.fr – 13/02/26

Pour **réussir le plan d'électrification**, essentiel à la transition climatique, à la souveraineté énergétique et à la réindustrialisation, **Andreas Rüdinger, Coordinateur, Transition énergétique France à l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI)** identifie 8 conditions clés : clarifier les objectifs politiques et éviter l'éparpillement en s'appuyant sur la PPE 3 ; combiner des actions immédiates (aides, fiscalité) et vision sur le long terme ; construire un contrat social pour rendre l'électrification désirable et accessible ;

réformer la fiscalité de l'énergie pour favoriser l'électricité face aux fossiles ; faire de l'électrification un levier industriel (véhicules électriques, pompes à chaleur, etc.) ; articuler électrification, flexibilité et sobriété ; et s'inspirer des bonnes pratiques internationales (Danemark, Norvège, Allemagne).

L'enjeu est aussi de coordonner ce plan avec les initiatives européennes pour renforcer la compétitivité et la résilience énergétique.

> www.iddri.org - 12/02/26

SOCIAL - FORMATION & ATTRACTIVITÉ

D'après le **service statistique du ministère du Travail**, en 2024, la France a consacré 56,6 Mds€ à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, marquant un léger recul de 0,7 % par rapport à 2023 (57 Mds€). **Les entreprises restent les premiers financeurs (16,4 Mds€, soit 29 %)**, suivies des Opco (12,4 Mds€), de l'État (8,7 Mds€), des fonctions publiques (7,2 Mds€) et des régions (3,9 Mds€), tandis que les autres collectivités (départements, communes) ne représentent que 0,2 Md€. Les dépenses ciblent principalement les actifs en emploi (22,9 Mds€), les jeunes (16,2 Mds€) et les chercheurs d'emploi (8,8 Mds€). Après une forte hausse en 2022 (+12,4 %), la tendance montre un ralentissement, voire une légère baisse pour certains postes en 2024.

Consultez les **données de la DARES** (source : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees>)

> www.banquedesterritoires.fr – 17/02/26

En 2022-2023, **61 % des reconversions vers les métiers de l'industrie ont abouti en moins de six mois**, selon une étude de l'**Observatoire Opco 2i**. Sur 35 000 bénéficiaires de **Projets de Transition Professionnelle (PTP)**, 3 400 ont choisi l'industrie, majoritairement des hommes (76 %), âgés de 39 ans en moyenne et souvent peu qualifiés (63 % ont un niveau bac ou inférieur). Les formations les plus plébiscitées concernent les **métiers du thermique, de la menuiserie ou de la maintenance industrielle**, avec des taux de réussite variant de 43 % à 82 % selon les filières. 80 % des reconvertis estiment que leurs conditions de travail se sont améliorées, mais seulement 45 % ont obtenu une augmentation de salaire. Après six mois, 52 % sont en CDI, 27 % en CDD/intérim et 16 % ont créé leur entreprise, confirmant l'adéquation entre ces formations et les besoins en recrutement du secteur.

> AEF - 3/02/26

En bref __

- **10 % des salariés ont déjà dû décliner un emploi faute de solution pour se loger.**
- À la suite de la publication de la **loi du 24 octobre 2025 sur les transitions et reconversions professionnelles** et des textes d'application, le Medef a élaboré un **guide pratique "d'aide à la décision et à l'action"** destiné aux entreprises.

> AEF – Les Echos - 9/02/26

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

Le développement des énergies renouvelables et de l'électrification des usages renforcent les exigences d'équilibrage du système électrique. Le **comité de prospective de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** propose de **développer de nouveaux modèles de flexibilité électrique**, notamment pour **gérer les pics solaires** (7-8 GW écrêtés en 2024). Il recommande la **création de contrats "bloc solaire"** (10h-18h), inspirés des expérimentations européennes et une phase pilote pour tester leur efficacité. Pour renforcer la demande flexible, il préconise d'**accélérer l'effacement diffus** (bâtiments, véhicules électriques) via **des équipements pilotables** (standardisation des données, plateforme unique via Linky) et **des incitations (subventions, CEE conditionnés)**. La **cybersécurité des infrastructures et la recharge intelligente (V2G)** sont aussi des priorités, bien que cette dernière reste peu attractive pour les usagers. Enfin, le rapport explore des solutions long terme comme les groupes électrogènes des datacenters ou l'hydrogène.

Consultez le **Rapport du Comité de prospective de la CRE** (source : www.cre.fr/fileadmin/Documents)

> www.actu-environnement.com – 4/02/26

En 2035, **l'électrification des camions en France nécessitera 11,8 TWh d'électricité** (dont 8,3 TWh dans les dépôts), avec des pics de puissance à 2,4 GW, selon **une étude d'Enedis**. Les besoins se concentreront sur **7 300 zones logistiques**, avec 70 % des recharges réalisées en dépôt, et des puissances variables (20 à 150 kW) selon les types de camions (porteurs urbains, tracteurs interrégionaux, semi-remorques longue distance). Les puissances de charge varieront selon la durée des pauses (de 20 à 150 kW), avec des besoins accrus en période de Noël et sur les **grands axes logistiques (Bretagne, Pays de la Loire, Nord-Île-de-France, Lyon-Marseille)**. Un **rapport du ministère de l'Économie sur l'électrification du transport routier de marchandises** estime le **coût de la transition à 9 Mds € entre 2023 et 2030**, avec un TCO (coût total de possession) des camions électriques qui pourrait devenir compétitif d'ici 2030. Pour accélérer ce déploiement, le rapport recommande de renforcer la transparence (base de données sur la sinistralité, protocoles d'urgence pour les emballements thermiques) et d'impliquer les assureurs pour ajuster les couvertures sans freiner l'innovation. L'objectif : lever les incertitudes pour les transporteurs et sécuriser économiquement le déploiement des poids lourds électriques.

Consultez l'étude « **Quels besoins de recharge au dépôt et entrepôt pour les poids lourds électriques** »/ Enedis (source : www.enedis.fr)

Consultez le **rapport sur "l'électrification du transport routier de marchandises"** (source : www.entreprises.gouv.fr)

> www.avem.fr – 11/02/26 - journaldupoids lourd.com – 23/02/26

Hauts-de-France - La CRE a validé, le 4 février 2026, l'anticipation et la mutualisation des **raccordements électriques dans la zone de Dunkerque** (classée "priorité 1" avec Le Havre et Fos dans le SDDR 2025), pour soutenir sa décarbonation industrielle (21 % des émissions nationales). RTE pourra ainsi construire des infrastructures permettant d'**accueillir 5,2 GW de capacité dès 2029**, avec un coût total estimé à 312 M€, dont une quote-part de 42 k€/MW facturée aux industriels sur 10 ans. Une mesure inspirée de la loi Aper (2023), déjà appliquée au Havre, pour accélérer la transition énergétique des sites portuaires.

Île-de-France - RTE engage un chantier colossal pour **moderniser son réseau d'ici 2040** dans la région la plus énergivore de France (15 % de la consommation nationale). Face à la hausse de la demande (data centers, électrification des usages) et aux risques climatiques (crues, canicules), le gestionnaire doit **remplacer 31 pylônes et 12 km de câbles à Bonneuil-sur-Marne (94), renforcer la résistance thermique** des infrastructures (jusqu'à 90°C), et **surélever des postes électriques** comme celui de Javel (75) (+6 m contre les inondations). À Villejust (91), le plus grand poste électrique d'Europe, et à Nozay (91), de nouveaux ouvrages sont construits pour répondre à l'explosion des besoins, notamment des data centers (10 GW de demandes en Île-de-France, +25 % de consommation prévue d'ici 2032). Pour optimiser les raccordements, RTE propose de passer du **"premier arrivé, premier servi"** au **"premier prêt, premier servi"**, évitant ainsi les réservations non concrétisées. Un défi majeur pour concilier transition énergétique, sécurité d'approvisionnement et adaptation climatique.

> Le Monde - 4/02/26

Le **Syndicat du Luminaire et le Syndicat de l'Éclairage** dénoncent **des dérives majeures sur le marché des luminaires éligibles aux CEE** : des opérateurs non spécialisés proposent des luminaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), via la fiche BAT-EQ-127, mais augmentent les puissances pour maximiser leurs gains en kWh_{cumulé}, accroissant ainsi la consommation électrique au lieu de l'économiser. Une concurrence déloyale qui pénalise les acteurs historiques. Les deux syndicats **ont alerté en urgence la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)**. Le 24 février, **un arrêté** est paru. Il supprime à compter du 25 février 3 fiches CEE en lien avec l'installation de LED, la BAR-EQ-110 "Luminaire à modules LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes", la BAT-EQ-127 "Luminaire à modules LED" et l'IND-BA-116 "Luminaires à modules LED".

> Lettre Lux – 10/02/26 - www.batiactu.com - 24/02/26

En bref __

- D'après **une étude** du **Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)**, les **énergies renouvelables ont rapporté 2,17 Mds€ aux collectivités locales**, dont 1,27 Md€ via la fiscalité directe (IFER, taxes foncières, CFE) et 296 M€ pour le solaire seul.
- **UE - Eurelectric** propose d'**intégrer un indicateur d'électrification dans le paquet réseaux européen** pour clarifier les besoins d'investissement et stimuler la chaîne d'approvisionnement énergétique. Il demande aussi aux États membres d'évaluer systématiquement les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs d'électrification.
- **Ecosystem**, rejoint **Vesto, Boomerang et Socoda**, pour créer la **première filière nationale de reconditionnement industriel d'équipements professionnels** (outillage électroportatif et compresseurs d'air) dans le **secteur du BTP**.

> Contexte 23/02/2026 www.banquedesterritoires.fr – 17/02/26 - www.lemonitewww.actu-environnement.com – 16/02/26



INDUSTRIE

La France a sélectionné 7 grands projets industriels de décarbonation (cimenteries, chimie, métallurgie) pour un soutien public de 1,6 Md€ sur 15 ans, issu du programme France 2030. Ces projets, portés par des sites comme Aluminium Dunkerque, Holcim, Vicat ou Ineos, doivent éviter 3,8 MtCO₂ par an (6 à 7 % des émissions industrielles nationales) à un coût moyen de 22 €/tonne, bien inférieur au prix du carbone sur le marché européen. L'aide, représentant 18 % des 8,8 Mds€ d'investissements totaux, vise à couvrir le "surcoût vert" et à sécuriser la compétitivité de ces industries lourdes, tout en préparant une nouvelle vague de projets en 2026 (budget minimum de 500 M€). Une stratégie ciblée pour accélérer la transition tout en préservant l'emploi et la souveraineté industrielle.

> Contexte – 16/02/26 - www.rse-magazine.com – 12/02/26

Hauts-de-France. ArcelorMittal a lancé la construction d'un four électrique à Dunkerque pour 1,3 Md€ (50 % financé par les CEE), un projet symbolique pour décarboner le site le plus polluant de France (8,5 MtCO₂/an). Ce four, opérationnel en 2029, réduira les émissions à 0,6 tCO₂/t d'acier (contre 2 t actuellement) en utilisant 60 % d'acier recyclé et de l'électricité bas carbone. L'État et l'UE ont répondu aux exigences du groupe (prix compétitif de l'électricité, protection contre les importations chinoises, révision du MACF), mais le projet, initialement plus ambitieux (2 fours + hydrogène), a été revu à la baisse face à la crise de la sidérurgie européenne (surcapacités, concurrence chinoise). Si ce four sécurise une partie de l'activité et des 3 000 emplois du site, les syndicats redoutent des suppressions de postes à terme et réclament une nationalisation, tandis que la direction promet de maintenir les effectifs malgré la moindre intensité en main-d'œuvre des fours électriques. Un second four pourrait suivre, mais dépendra de la demande en acier bas carbone.

> La Tribune – Les Echos - 10/02/26

D'après l'Insee, en 2024, la facture énergétique des industriels français a baissé de 24 % (17,3 Mds€), grâce à une meilleure adéquation entre offre et demande, mais elle reste 50 % plus élevée qu'en 2019, pesant sur la compétitivité et la réindustrialisation. Malgré une baisse de 16 % de la consommation depuis 2019 (23,4 Mt équivalent pétrole) les prix restent élevés, surtout pour les petits consommateurs (+92 % pour l'électricité, vs +36 % pour les gros). Les industriels, qui dépendent principalement de l'électricité (36 %) et du gaz (35 %), adaptent leur niveau de consommation via l'efficacité énergétique et réduisent leurs investissements, tout en appelant à des mesures européennes pour alléger les coûts (taxes, frais de réseau).

> AFP – 18/02/26

La nouvelle directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (Deru2), en vigueur depuis janvier 2025 et à transposer en droit français d'ici juillet 2027, impose aux stations d'épuration (STEP) des exigences renforcées : traitement de l'azote, du phosphore et des micropolluants, ainsi qu'un objectif de neutralité énergétique d'ici 2045. Selon une étude du Synteau, les coûts et travaux nécessaires varient fortement selon les sites, avec des surcoûts estimés entre 3 et 11,8 centimes d'euro/m³ selon les traitements. Pour atteindre la neutralité énergétique, les solutions comme la méthanisation (1 300 GWh/an potentiels), le solaire (400 GWh/an) et la récupération de chaleur (5 900 GWh/an) sont envisagées, mais leur déploiement nécessite des investissements massifs (plus d'1,5 milliard d'euros) et une anticipation immédiate pour éviter un engorgement des chantiers après 2039. Les collectivités sont appelées à planifier dès maintenant les mises à niveau, sous peine de ne pas respecter les échéances.

> www.lagazettedescommunes.com - 3/02/26

En 2024-2025, la modulation du nucléaire français a doublé (31-33 TWh/an, vs 15 TWh/an depuis 2004), causée par la surproduction d'énergies renouvelables et la faible demande d'électricité. EDF estime les surcoûts techniques à 366 M€/an (maintenance, usure) et jusqu'à 3 Mds€ pour le remplacement d'équipements sur le long terme. Malgré des risques économiques (prix bas de l'électricité, arbitrages sur le combustible), la sûreté reste assurée. Pour limiter cette modulation, EDF et l'État comptent sur l'électrification des usages (industrie, transports, bâtiments) pour absorber les surcapacités et un ajustement des renouvelables, comme prévu dans la PPE 3.

Consultez le [rapport d'EDF](#) (source : www.edf.fr)

> Contexte – www.actu-environnement.com - 17/02/26

BATIMENT - TERTIAIRE

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a lancé le 17 février dernier, la 12^e édition de son appel d'offres pour les installations photovoltaïques de plus de 500 kWc sur bâtiments, ombrières et serres agrivoltaïques, avec une nouveauté majeure : l'ouverture aux projets en autoconsommation individuelle ou collective (seule la production injectée sur le réseau sera comptabilisée). Doté d'un volume maximal de 300 MWc (dont 50 MWc réservés aux projets de moins de 1 MWc), cet appel d'offres, clos le 24 avril, propose un complément de rémunération aux lauréats, ajusté en déduisant les revenus du marché de capacité. Une avancée pour intégrer l'autoconsommation dans la transition énergétique, alignée sur les objectifs de la PPE 3.

Consultez le [cahier des charges](#) (source : www.cre.fr)

> www.actu-environnement.com – 19/02/26 - www.lemoniteur.fr – 20/02/26

Un an après le Sommet sur l'IA (février 2025) et l'annonce de 109 Mds€ d'investissements dans les datacenters en France, 77 % des porteurs de projets (10 sur 13) ont sécurisé un site, et 5,8 GW de puissance électrique ont été réservés (sur 28,6 GW recherchés), grâce à une task force État-RTE accompagnant 52 entreprises. Parmi les projets phares, le Campus IA (MGX, Nvidia, Mistral, Bpifrance) à Fouju, en Seine-et-Marne (1,4 GW, 50 Mds€) et les initiatives d'Eclairion et Opcore (Iliad) bénéficient d'un raccourcissement accéléré ("fast-track"). Cependant, malgré ces avancées, les délais administratifs (5 à 7 ans en France contre 2 ans ailleurs en Europe) et les lenteurs réglementaires (projet de loi Simplification tardant à paraître) freinent la concrétisation. L'Alliance française des industries du numérique (Afnm) réclame des mesures urgentes, comme l'extension du statut de Projet d'Intérêt National Majeur (PINM) et une réforme des procédures, pour réduire les délais à 3 ans et rester compétitif face à la concurrence internationale. 26 sites ont déjà été attribués sur les 63 identifiés par l'État.

> www.usinenouvelle.com – Le Figaro - 11/02/26



Actee, programme clé pour la rénovation énergétique des collectivités, confirme son succès avec **209 dossiers déposés (dont 40 % de nouveaux entrants) et 24,8 M€ de demandes d'aides** lors de son dernier appel à projets, malgré un calendrier serré. **Guillaume Perrin, son directeur**, souligne une hausse du taux de passage à l'acte (35 % de travaux réalisés contre 30 % initialement), portée par la prise de conscience des élus et les obligations du décret tertiaire. Face aux contraintes budgétaires, il prône la mutualisation des prêts (via la Banque des Territoires ou des partenariats privés) et un accompagnement renforcé pour les petites communes, souvent démunies. **Le programme Actee 4**, en attente de validation ministérielle, vise une enveloppe de 300 M€ cumulés.

> www.lemoniteur.fr – 18/02/26

En 2024, **les piscines publiques ont représenté 3 milliards d'euros de dépenses pour les collectivités** (20 % du budget sportif total), dont **2 Mds€ pour le fonctionnement**, le coût unitaire le plus élevé parmi les équipements sportifs (600 000 €/an en moyenne, contre 88 000 € pour un gymnase). Malgré une hausse de 40 % des coûts de fonctionnement depuis 2016 (portée par l'énergie et l'inflation), les élus ont limité l'impact via des économies d'usage (réduction des horaires, baisse de température). Cependant, les investissements dans les piscines ralentissent (+40 % depuis 2016, contre +95 % pour les autres équipements), en raison de leur lourd fardeau financier (jusqu'à 40 % de la consommation énergétique d'un EPCI) et de la baisse des aides (l'ANS passe de 20 à 10 M€ en 2026). Pour y remédier, **la Banque des Territoires étend son dispositif ÉduRénov aux équipements sportifs**, en partenariat avec le **CNOSF, l'ANS et l'Ademe**, combinant prêts bonifiés, ingénierie et aides ciblées, dont **10 M€ pour les piscines en 2026**. Des projets pilotes (géothermie à Ris-Orangis, biomasse à Fougères) montrent des gains significatifs (jusqu'à -52 % sur les factures énergétiques), tandis qu'un guide sur les économies d'eau et d'énergie est en préparation. L'objectif : massifier la rénovation pour concilier transition écologique, santé publique et cohésion sociale, tout en allégeant la pression budgétaire sur les collectivités.

> www.banquedesterritoires.fr - 4/02/26

Le groupe RBR-T du Plan Bâtiment Durable lance **une consultation sur l'avenir de l'immobilier tertiaire**, interrogeant sa transformation face à la vacance croissante, aux nouveaux usages (télétravail, flexibilité) et aux enjeux de décarbonation. Dans une note intitulée "*L'immeuble de demain : de l'actif immobilier à l'immobilier actif*", il propose de repenser les bâtiments non plus comme des actifs financiers, mais comme des pièces urbaines intégrées, **combinant valeur d'usage, résilience territoriale et performance environnementale**. Les professionnels sont invités à contribuer (avis, initiatives, corrections) jusqu'au 2 avril 2026, avant la publication d'une version finale enrichie. Une démarche pour concilier rentabilité, durabilité et adaptation aux mutations du travail.

Consultez la [note "L'immeuble de demain : de l'actif immobilier à l'immobilier actif"](#) (source : www.planbatimentdurable.developpement-durable.gouv.fr)

> actu.xpair.com – 19/02/26

POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT / ÉCONOMIE

Le gouvernement prépare **un projet de loi sur la réforme de l'État et la clarification des compétences entre collectivités**, selon le principe "*une compétence, un responsable*". Ce texte devrait **renforcer les départements**, notamment en leur confiant un rôle accru en matière de protection de l'enfance (avec une meilleure articulation avec l'Éducation nationale) et de santé (maintien à domicile des personnes âgées). **Les régions**, quant à elles, pourraient voir leurs **prérogatives élargies dans le domaine de l'orientation**, en lien avec leurs revendications historiques. En revanche, le gouvernement exclut toute redéfinition des périmètres intercommunaux ou un cumul des mandats, et écarte l'idée d'un conseiller territorial (fusion des mandats départementaux et régionaux), jugée trop ambitieuse. Ce projet s'inscrit dans une logique de rééquilibrage des pouvoirs entre l'État et les collectivités, avec une volonté de responsabiliser davantage les territoires tout en maintenant un filet de sécurité en cas de carence (reprise en main par l'État si nécessaire). La concertation avec les élus locaux se poursuit, sans calendrier précis pour son examen parlementaire.

> Contexte 9/02/26 - www.banquedesterritoires.fr – 12/02/26

L'I4CE propose aux collectivités de rediriger leurs dépenses "brunes" (74 % de réduction prévue d'ici 2035 selon la SNBC) vers des investissements verts, libérant 3,6 Mds€/an. Pour y parvenir, le think tank suggère de renforcer les outils d'évaluation climat (annexes vertes, budgets), d'affecter automatiquement les économies vers des projets écologiques, et de conditionner subventions et avantages fiscaux au respect de critères climatiques, tout en clarifiant les trajectoires réglementaires (ZAN, décret tertiaire). Une stratégie pour accélérer la transition tout en optimisant les budgets locaux.

Consultez la [note d'I4CE](#) (source : <https://www.i4ce.org>)

> Contexte 17 02 2026

Le 19 février dernier, **le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi d'Olivier Rietmann (LR) pour lutter contre les retards de paiement**, responsables de 25 % des risques de défaillance des PME et d'un manque à gagner de 15,3 Mds€ par an. **Le texte durcit les sanctions pour les entreprises privées**, avec des amendes pouvant atteindre 1 % du chiffre d'affaires mondial (contre 2 M€ aujourd'hui), et **interdit la renonciation aux pénalités de retard**. Pour le secteur public (5 Mds€ de retards, dont 20 jours en moyenne pour les collectivités et jusqu'à 39 jours en outre-mer), la loi prévoit un fonds d'affacturage expérimental (2028-2030) pour sauver les PME en difficulté, ainsi que l'automatisme des intérêts moratoires et un calcul des délais à partir de la réception des factures (dès 2030). B

> www.lemoniteur.fr - Le Figaro - 19/02/26 - www.banquedesterritoires.fr – 20/02/26

Selon **le cabinet Trendeo**, malgré un record d'investissements industriels (125 Mds€, portés à 67 % par les data centers), **la France a perdu 63 usines en 2025**, avec un décrochage marqué des PME. **Seules l'Occitanie (spatial, solaire) et PACA (éolien flottant, cloud souverain) affichent un solde positif (+4 et +3 usines)**, tandis que l'Auvergne-Rhône-Alpes (-17 usines) et les Hauts-de-France (malgré 22 Mds € d'investissements, dont 16,5 Mds€ pour des data centers) illustrent une France industrielle à deux vitesses. Les secteurs énergétiques, aéronautiques et déchets progressent (+200 à +140 usines), mais les filières traditionnelles (métallurgie, textile, automobile, plastique) continuent leur déclin structurel depuis 2009, sans rebond durable post-Covid. Résultat : 51 000 emplois créés en 2025, un niveau inférieur aux années précédentes, et une reconquête industrielle qui reste secteur-spécifique et peu créatrice d'emplois.

> www.banquedesterritoires.fr - 9/02/26

